

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-29

N° applicatif 2594

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

DIVERSES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au Budget Primitif 2021 et d'allouer, selon les dispositifs en vigueur pour les clubs bas-rhinois et haut-rhinois, les diverses subventions de fonctionnement et d'investissement suivantes :

- 5 740 € au titre de l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat aux associations sportives bas-rhinoises,
- 4 955 € dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs haut-rhinois,
- 1 000 € pour la participation d'un club haut-rhinois à des compétitions internationales,
- 12 000 € pour l'organisation des Mercredis de neige des clubs et collègues haut-rhinois - hiver 2020/2021,
- 2 500 € pour l'ASPTT Mulhouse Rixheim Handball suite à son maintien en N1M Elite,
- 22 100 € pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives,
- 5 000 € en faveur du CDOS du Haut-Rhin,
- 3 021 € pour l'achat par les collègues bas-rhinois de matériels sportifs destinés à la pratique de l'EPS.

Le montant total des subventions s'élève à 56 316 €.

Il vous est rappelé que pour l'année 2021, les politiques respectives menées précédemment dans les deux anciens Départements s'appliquent dans les mêmes conditions qu'en 2020 : dans le Bas-Rhin, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides adoptée fin 2018 sont mis en œuvre. Dans le Haut-Rhin, les axes d'intervention en faveur des clubs, des comités départementaux, ou encore du sport scolaire sont maintenus.

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'allouer les dernières séries de subventions aux clubs sportifs de l'exercice budgétaire 2021.

I. L'aide à la licence et la valorisation du bénévolat aux associations sportives bas-rhinoises :

Ce dispositif de soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat a pour objectif de favoriser la pratique des jeunes au sein des associations sportives et de valoriser l'action des encadrants bénévoles.

Il concerne à la fois les associations sportives mais aussi les comités départementaux n'ayant pas conclu de conventions d'objectifs avec le Département du Bas-Rhin (saison sportive 2019/2020).

Il vous est proposé de confirmer l'octroi de subventions à 12 associations, dont la répartition par territoire figure dans l'annexe 1 jointe au rapport, pour un montant total de 5 740 €.

II. Les aides aux clubs sportifs haut-rhinois :

Selon les critères en vigueur, les clubs haut-rhinois devaient retourner à la Collectivité européenne d'Alsace pour février 2021 un formulaire permettant de calculer leur subvention annuelle.

Le Commission permanente a, par décision du 13 juillet 2021, validé des aides à 573 clubs pour un montant total de 538 005 €.

Pour des raisons d'ajustement (dossiers reçus en retard), 9 clubs sont encore à prendre en considération (annexe 2). Il vous est donc proposé d'attribuer les aides suivantes :

- Territoire de Colmar :
 - Association Equit'Nature – WALBACH 250 €
 - Les Run'heures d'Allure – EGUISHHEIM 300 €
 - Rétro Club Billard – COLMAR 1 200 €
 - SR Tennis Squash – COLMAR 1 445 €
 - SAO Boxe anglaise – COLMAR 200 €
 - SAO Boxe française – COLMAR 200 €
 - Association Sportive – PFAFFENHEIM 250 €
 - Volley –BIESHEIM 250 €

- Territoire de Agglomération de Mulhouse :
 - Association AMAE – FLAXLANDEN- MORSCHWILLER-LE-BAS 660 €

- Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller :
 - Association Crinière du Sundgau – HELFRANTZKIRCH 200 €

Soit un total de 4 955 € (annexe 2).

III. Le soutien aux déplacements internationaux d'un club haut-rhinois :

Un club a sollicité une aide exceptionnelle pour des déplacements internationaux qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de la subvention annuelle.

L'Association Médiation Animale et Equithérapie – AMAE de FLAXLANDEN-MORSCHWILLER-LE-BAS pratique l'équitation handisport. A ce titre, elle a participé à divers Concours Para Equestre de Dressage International à WAREGEM et GROTE BROGEL (Belgique).

Les frais inhérents à ces déplacements s'élèvent à 6 800 €. La Fédération et la commune de Morschwiller-le-Bas y ont contribué à hauteur de 1 325 €.

Il vous est proposé d'allouer un soutien de 1 000 € (annexe 2). Pour information, le Département du Haut-Rhin soutenait depuis plusieurs années cette association handisport.

IV. Les Mercredis de Neige des clubs et collèges haut-rhinois - hiver 2019/2020 :

Vous trouverez en annexe 5 la répartition proposée du crédit de 12 000 € prévu au Budget 2021 pour les 20 organisateurs haut-rhinois de Mercredis de neige (6 collèges et 14 clubs de ski).

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation dans le massif vosgien.

Le calcul de la subvention est déterminé selon le nombre réel de participants.

L'aide financière attribuée aux collèges permet de répondre aux instructions officielles demandant d'effectuer un cycle de pleine nature durant le passage des élèves au collège. D'autre part, cette activité permet à certains collégiens d'aborder le milieu montagnard.

Grâce à ce système, la subvention est répartie entre 20 clubs et collèges totalisant 1 746 jeunes inscrits, représentant 6346 journées de ski.

V. Soutien exceptionnel à l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM HANDBALL :

Ce club qui a accédé à la N1 en 2019/2020, est le club phare haut-rhinois en handball. Il souhaite poursuivre son ascension vers le handball de haut niveau et se structure pour atteindre l'objectif de la D2, deuxième niveau français.

Pour la saison sportive 2020/2021, il atteint une marche supplémentaire en se qualifiant en N1M Elite, dernier pallier avant la D2 qu'il espère atteindre d'ici 2 ans.

La N1M Elite impose de respecter un cahier des charges spécifique concernant la structuration du club et de l'équipe phare, et elle entraîne surtout des déplacements beaucoup plus importants dans toute la France. C'est pourquoi le club a introduit une demande d'augmentation de sa subvention.

Au titre de la saison 2020/2021, le club évoluant en N1M Elite a perçu une subvention de 30 500 € : 15 000 € pour ses déplacements en championnat de France, 10 500 € pour l'organisation de 3 Rencontres Jeunes Sportifs et 5 000 € pour son accession en N1M Elite.

Il vous est proposé, en ce début de saison 2021/2022, pour l'aider à financer ses déplacements destinés à permettre son maintien en N1M Elite, de lui verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € (annexe 6).

La convention de partenariat avec ce club, jointe en annexe 8 au rapport, décrit de façon détaillée les actions de développement qu'il s'engage à poursuivre et/ou à développer sur le territoire haut-rhinois pendant la saison sportive 2021/2022 dont notamment l'organisation des Rencontres Jeunes Sportifs et les soutiens alloués pour cette saison sportive.

La décision d'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle susceptible de lui être accordée en 2022 au titre de l'aide aux clubs phares, concernant l'organisation des Rencontres Jeunes Sportifs et les déplacements en championnat de France, fera l'objet d'une nouvelle délibération en 2022 qui fixera son montant et les modalités de son versement sans qu'il soit nécessaire de passer un avenant à la présente convention.

Sauf disposition contraire dans cette délibération, l'ensemble des dispositions de cette convention s'appliquera à la subvention annuelle de fonctionnement pour 2022.

VI. Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives :

Dans le cadre de la politique de promotion de la pratique sportive portée par la Collectivité européenne d'Alsace, un fonds d'aide est destiné à soutenir les clubs et associations, les comités départementaux, les ligues et exceptionnellement les communes qui organisent sur le territoire des manifestations sportives. Cette aide concerne plus spécifiquement les manifestations de niveau national ou international ou des compétitions de masse.

Ce fonds a été doté d'une enveloppe de 183 800 € en fonctionnement lors du vote du Budget Primitif 2021.

Depuis le début de l'année, afin de soutenir ces manifestations, 4 rapports successifs concernant ce fonds ont déjà été approuvés en Commission permanente.

Il vous est proposé par le biais de ce rapport d'allouer à une 5^{ème} série de manifestations, un montant global de 22 100 € de subvention (annexe 4).

Territoire Agglomération de Mulhouse :

- Le Trophée de la Plume organisé par l'Entente Sportive de Badminton Bollwiller Cernay Staffelfelden les 26 et 27 juin 2021 ;
- La 8^e édition de la course « Les Mulhousiennes » organisée par l'association du même nom les 18 et 19 septembre 2021 ;
- La 6^e édition du Cyclocross Pfastatt Lutterbach organisé par le Vélo Sprint d'Eguisheim le 17 octobre 2021 ;
- Les Championnats de France Jeunes de Badminton organisés par le Comité départemental de badminton du Haut-Rhin au Centre sportif de l'Illberg à Mulhouse du 11 au 14 novembre 2021 ;
- Une étape de l'Itinéraire des Champions organisé par le Comité départemental de judo du Haut-Rhin les 2 et 3 novembre 2021.

Territoire Région de Colmar :

- La Coupe de la Bretzel organisée par le Club d'Enseignement du Patinage Artistique de Colmar (CEPARC) les 9 et 10 octobre 2021 ;
- Le Tournoi international d'escrime U23 organisé par les SR Colmar Escrime les 30 et 31 octobre 2021 au complexe sportif de la Montagne verte ;
- La 36^e édition des Courses DNA de Colmar organisée par l'Entente S.R. Colmar A.C. le 7 novembre 2021.

Territoire Sud Alsace :

- Les trois galas de boxe (dont un accueillant des combats pour le Championnat de France) organisés par le Boxe olympique de Cernay à partir du 23 octobre 2021 ;
- Les Championnats de France de Badminton adapté organisés par l'Association Marie PIRE au gymnase de la Palestre à Altkirch du 19 au 21 novembre 2021.

Territoire Centre Alsace :

- La 3^{ème} édition des Foulées du Souvenir organisées par l'Orbey Running Club le 13 novembre 2021 avec une arrivée au Mémorial du Linge.

VII. Le soutien au Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin (CDOS) :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), présidé par M. Guy BOOTZ, fédère l'ensemble des comités départementaux sportifs et représente le mouvement sportif haut-rhinois.

Le budget de fonctionnement du CDOS est estimé pour 2021 à 87 500 € dont 7 200 € sont consacrés à la location du siège social à MULHOUSE et 48 000 € au financement du poste administratif (deux salariées dont une en alternance).

Par ailleurs, 21 900 € sont fléchés sur les actions spécifiques qu'il envisage de déployer cette année et 10 400 € sont prévus pour couvrir les frais de fonctionnement (déplacement, organisation de réunions, assurance, téléphone...).

Le CDOS a un rôle essentiel de porte-parole du mouvement sportif sur son territoire. Il encourage l'ensemble du mouvement sportif haut-rhinois à se mobiliser aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace et à mener une réflexion quant à leur organisation à l'échelle alsacienne.

Par ailleurs, il gère, sur son site, un annuaire du sport du Haut-Rhin qui permet ainsi d'appréhender l'offre sportive (plus de 1 400 clubs répertoriés).

Pour répondre aux besoins croissants d'information des bénévoles associatifs, le CDOS a mis en place en 2019 un Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB).

En résonance avec les labels « Génération 2024 » de l'Education nationale et « Terre de jeux 2024 » décerné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), il développe les classes olympiques dans le primaire et les collèges en faisant rayonner l'esprit olympique chez les jeunes en les impliquant dans diverses actions menant vers Paris 2024.

Dans le cadre du Sport Santé, il épaula les clubs dans leur développement par la mise en place d'activités de sport santé et le développement du sport loisir sans contraintes compétitives. Il assure des formations d'animateur Sport santé de niveau 1 et 2 et envisage de développer, en lien avec le comité départemental de sport en entreprises, la pratique sportive sur le lieu de travail pour les salariés des entreprises. Il envisage l'organisation de différentes manifestations d'envergure.

L'éventail des actions poursuivies et des initiatives nouvelles a conduit le CDOS a décidé de recruter la salariée qui était sous contrat d'alternance en master 2 de droit du sport à l'Université de Dijon. Aussi, il sollicite une aide financière pour soutenir cette embauche.

Il est proposé de lui octroyer au titre de cette année une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 000 € (annexe 3), portant la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de 2021 à 15 000 €.

VIII. Le soutien à l'achat de matériels sportifs par les collèges bas-rhinois :

Les enseignants d'EPS des collèges ont souvent des difficultés à obtenir le renouvellement du matériel, comme par exemple le matériel de gymnastique ou de tennis de table. C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique sportive (cf. délibération N° CD/2018/044 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 octobre 2018), le Département du Bas-Rhin a décidé d'aider les collèges à acquérir du matériel sportif.

Après analyse des motivations des collèges, il vous est proposé d'attribuer deux subventions d'investissement à destination de collèges publics pour un coût global de 3 021 € (annexe 7).

Territoire Eurométropole de Strasbourg :

- 2 011 € d'aide au Collège François Truffaut -STRASBOURG : acquisition de 5 tables de tennis de table et 3 filets de volley
- 1 010 € d'aide au Collège Louis Pasteur - STRASBOURG : achat d'un cheval d'arçon et de divers matériels de cirque.

En conclusion, il vous est proposé :

- ❖ d'allouer les subventions de fonctionnement et d'investissement telles que détaillées dans les tableaux joints en annexes 1 à 7 au présent rapport, pour un montant global de 56 316 € ;
- ❖ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat jointe en annexe 8 au présent rapport avec l'ASPTT MULHOUSE RIXHEIM HANDBALL ;
- ❖ de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :
 - Opération P2080001T08 – 1118 – 65-65748-326 :
 - 5 740 € au titre de l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat (annexe 1) ;

- Opération P208O001T10 – 3416 - 65-65748-35 :
 - 4 955 € d'aides aux clubs sportifs haut-rhinois (annexe 2) ;
 - 1 000 € en faveur du club AMAE participant à des compétitions internationales (annexe 2) ;
 - Opération P208O008T01 – 3416 – 65-65748-35 :
 - 12 000 € en faveur des Mercredis de Neige (annexe 5) ;
 - Opération P209O001T01 – 1118 – 65-65748-326 :
 - 2 500 € pour l'ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball (annexe 6) ;
 - Opération P208O004T06 – 3416 – 65-65748-35 :
 - 22 100 € pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives (annexe 4) ;
 - Opération P208O002T02 – 3416 – 65-65748-35 :
 - 5 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin (annexe 3) ;
 - Opération P211O002T01 – 1083– 204-20431-221 :
 - 3 021 € pour l'achat de matériels sportifs par les collèges (annexe 7).
- ❖ de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation des factures certifiées payées pour les manifestations sportives et l'achat de matériels. Par ailleurs, pour les autres aides forfaitaires de fonctionnement, leur versement sera unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY